

L'expérience de la grande métropole, Grenoble-Alpes Métropole, en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale

Par Sonia RULLIÈRE

Direction de l'insertion et de l'emploi de Grenoble-Alpes Métropole

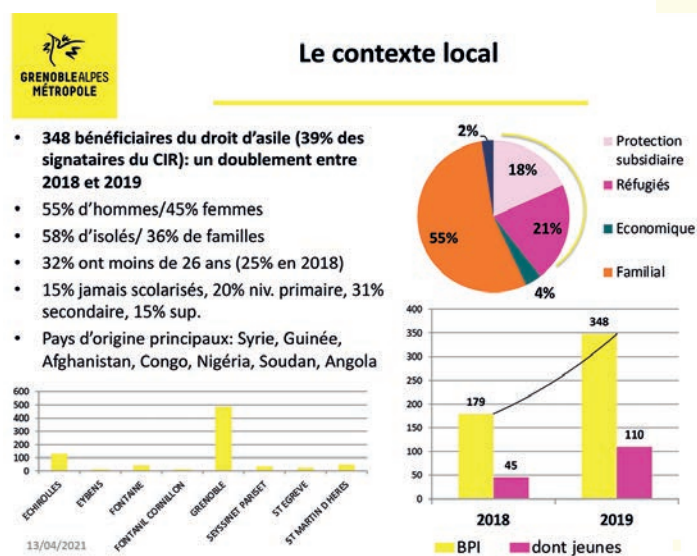
L'intégration des réfugiés constitue un enjeu majeur pour Grenoble-Alpes Métropole avec près de 400 demandeurs d'asile obtenant chaque année le bénéfice de la protection internationale sur son territoire et près de 2 000 réfugiés s'y étant installés durablement. Grenoble-Alpes Métropole a formalisé ses engagements auprès de l'État à travers la signature en 2019 d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair). Avec le soutien de la Banque des territoires et du ministère chargé du Travail, la Métropole est lauréate, avec un consortium de douze partenaires locaux, d'un appel à projets visant l'intégration professionnelle de réfugiés et a développé en ce sens un programme dédié appelé RISING (Refugees Inclusion and employment INtegrated program in Grenoble-Alpes Métropole).

Grenoble-Alpes Métropole, une métropole se fondant sur la solidarité et la qualité de vie

L'accueil, allant de l'accompagnement jusqu'à leur intégration, des bénéficiaires de la protection internationale constitue un enjeu majeur sur lequel la Métropole s'est mobilisée dès 2015 en adhérant au réseau des « villes solidaires », et en intervenant au titre notamment de ses compétences en matière d'emploi, d'hébergement et d'insertion. Mais son engagement relève plus largement de sa volonté d'être une métropole se fondant sur la solidarité et la qualité de vie.

En effet, les enjeux sur le territoire de la métropole grenobloise sont forts, avec un quasi doublement du nombre des arrivées en 2019 par rapport à l'année 2018, et avec près de 348 bénéficiaires du droit d'asile ayant signé un contrat d'intégration républicaine (CIR) au titre de cette même année 2019.

Afin de renforcer son engagement en faveur de l'accompagnement du public considéré, Grenoble-Alpes Métropole a contracté avec l'État le 20 juin 2019 à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, en signant un contrat



d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR). Ce contrat constitue une reconnaissance du travail effectué par la Métropole tout comme de son rôle sur de tels sujets. Cette contractualisation sur trois ans (2020-2022) se matérialise

par un soutien financier de l'État de 300 000 euros par an, avec pour objectif de renforcer les initiatives concrètes que mène la Métropole en faveur des bénéficiaires du droit d'asile, en lien avec de nombreux partenaires, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, des partenaires agissant dans le monde de l'emploi, de l'enseignement, de l'insertion, du logement, de la santé, et avec qui, ont été bâti collectivement les différentes orientations de ce contrat.

Si la Métropole intervient depuis plusieurs années sur cette question au titre de ses différentes compétences et que le territoire compte un nombre important d'associations œuvrant en faveur de l'accueil des réfugiés, le diagnostic réalisé en amont de la signature du contrat a permis de mettre en lumière le besoin de mieux coordonner à l'échelon local des actions diverses qui ne sont pas toujours bien articulées et pour proposer une véritable logique de parcours d'intégration global et renforcé. Pour la Métropole, il s'agit de passer d'une logique de dispositifs à une logique de politique publique cohérente à une échelle métropolitaine.

En outre, afin de renforcer le volet « Emploi » du contrat, elle a répondu à un appel à projets lancé dans le cadre du plan investissement compétences de la Banque des territoires visant à favoriser l'intégration professionnelle des réfugiés et des demandeurs d'asile de plus de six mois. C'est dans ce cadre qu'elle a été retenue en tant que coordonnatrice d'un important projet qu'elle porte avec un consortium se composant de treize partenaires des secteurs de l'emploi et de l'accompagnement des réfugiés. Doté de près de 2,3 millions d'euros sur trois ans, ce programme est le programme RISING.

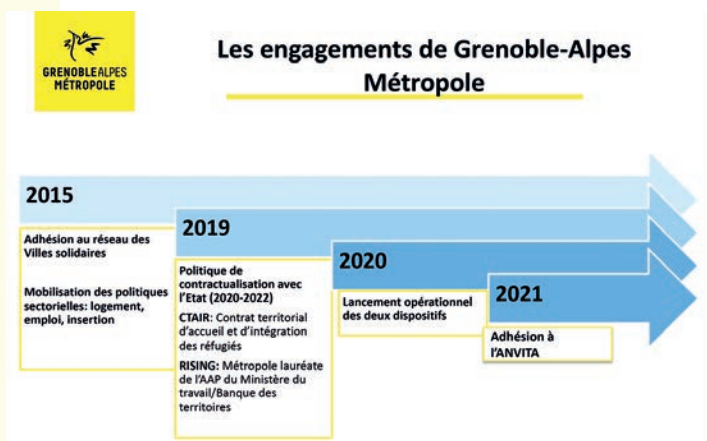
En 2021, la Métropole a en outre adhéré au réseau de l'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants), renforçant par là même ses engagements en faveur de l'accueil des publics migrants.

Il s'agit d'un document stratégique recouvrant l'ensemble des champs thématiques d'intervention.

En vertu de ce contrat, la Métropole a lancé toute une série d'actions depuis janvier 2020. Lors d'un comité de pilotage, un premier bilan à un an vient d'être réalisé.

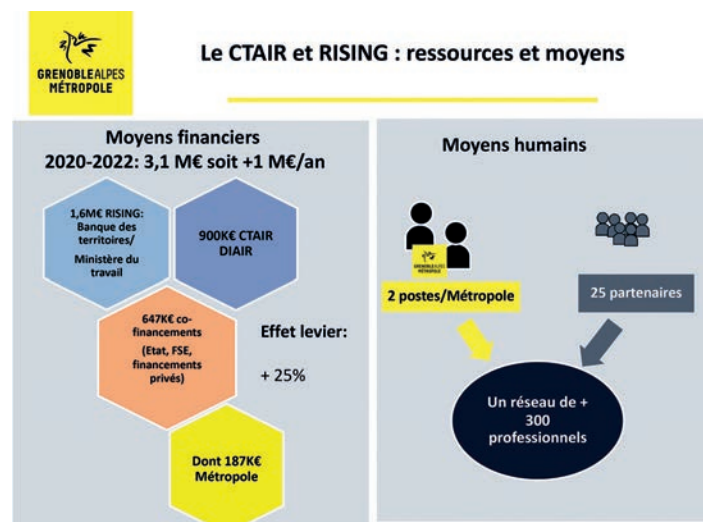


Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à assurer directement le pilotage et l'animation du contrat, notamment à travers la mise en place et l'animation d'instances partenariales participant à la bonne orientation, au suivi et à l'évaluation des parcours individuels proposés. L'objectif étant ici de favoriser une logique partenariale associant les très nombreux acteurs associatifs présents sur notre territoire (au contraire d'autres territoires qui ont confié cette mission à un opérateur associatif unique). C'est ainsi une vingtaine d'associations que le CTAIR tout comme le programme RISING ont permis de soutenir dans leurs actions et de les mettre en réseau.



Des intentions aux actes : de la signature du contrat à sa mise en œuvre opérationnelle

Le contrat territorial de la Métropole a été établi à la suite de la réalisation d'un diagnostic territorial pour définir les grandes priorités et les axes opérationnels d'intervention.



Grâce aux soutiens de la Banque des territoires et du ministère du Travail, la Métropole a mis tout particulièrement l'accent sur l'accès des réfugiés à la formation et à l'emploi comme clé principale d'une intégration dans la durée. Le programme RISING est d'ores et déjà un succès comme on le verra *infra* avec près de 285 réfugiés actuellement engagés dans des parcours de formation ou d'accompagnement vers l'emploi (diagnostic, apprentissage du français, de la mobilité, du numérique, formations métiers, reprise d'études, etc.).

En outre, dans une logique de parcours d'accompagnement global, le contrat territorial met également l'accent sur l'ensemble des autres éléments nécessaires à une intégration réussie dans la société française, notamment :

- Le logement : les moyens qui y sont consacrés ont été doublés entre 2020 et 2021, puisque l'enveloppe allouée est passée d'un quart à un tiers de celle du CTAIR (115 000 €), ce qui permettra d'accompagner vers le logement une cinquantaine de ménages n'en disposant pas, et ce pendant toute la durée d'examen de leur demande d'asile ;
- La santé, et notamment la préservation de leur santé mentale, avec des actions de prévention en la matière, avec un accès à des actions d'accompagnement en santé mentale et la mise en place de formations à l'attention des professionnels (45 000 €) ;
- Mais aussi l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté ; des secteurs qui, en dépit d'une année particulièrement compliquée pour eux, ont su s'adapter. Une enveloppe non négligeable de près de 68 000 € a été ouverte au titre de cette action, dont ont bénéficié près de 137 personnes en 2020.

Au total, ce sont 385 personnes qui ont été accompagnées au travers des différents programmes qui ont été déployés en l'espace d'une année.

Zoom sur le programme dédié à l'emploi des réfugiés, le programme RISING (Refugees Inclusion and employment INtegrated program in Grenoble-Alpes Métropole)

Le programme RISING vise à proposer un parcours d'intégration professionnelle à la fois renforcé et adapté à chaque bénéficiaire de la protection internationale (protection subsidiaire et réfugié) et à chaque demandeur d'asile présent sur le territoire depuis plus de six mois. Il s'agit d'un projet global et intégré.

Une attention particulière est portée dans le cadre de ce projet à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics peu ou pas scolarisés, des femmes et des publics statutaires mais non hébergés pendant toute la durée d'examen de leur demande d'asile.

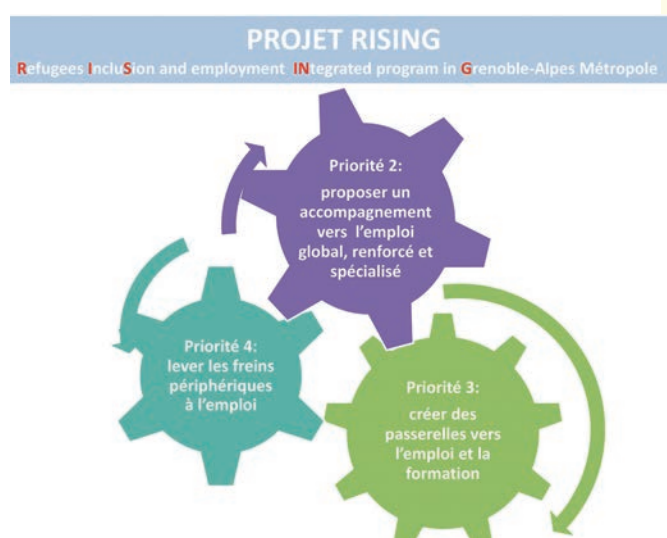


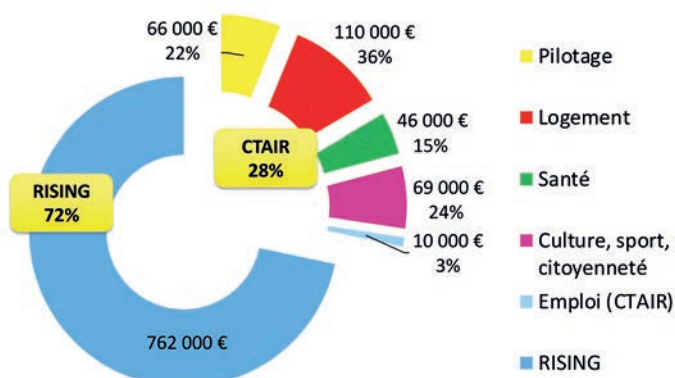
Figure réalisée par l'auteur.

Cet engagement particulièrement fort de Grenoble-Alpes Métropole en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des publics réfugiés s'inscrit dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion. À ce titre, elle porte notamment le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) qui permet d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi (un plan qui cible en particulier les demandeurs d'emploi de longue durée et les primo-arrivants) et soutient les missions locales qui œuvrent en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

La Métropole s'appuie sur son expérience acquise en matière d'accompagnement des publics migrants intra-européens issus de squats et de campements grâce au soutien qu'elle apporte depuis 2016 au dispositif Avenirs emploi, qui est financé dans le cadre du PLIE : un plan qu'elle propose en partenariat avec l'association L'Oiseau bleu au titre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qu'elle exerce en faveur de l'emploi et du logement de ces publics dits en situation administrative complexe. Dans ce cadre, sont ainsi accompagnées, chaque année, environ 60 personnes vivant dans des squats ou des bidonvilles ;



La répartition de l'enveloppe financière entre champs d'intervention (2020)



différentes actions ont également été développées avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) : des formations linguistiques à visée professionnelle adaptées à des personnes en situation d'analphabétisme, des dispositifs passerelles permettant d'accéder à un emploi en structure d'insertion par l'activité économique (programme SIBEL), etc. En moyenne, la durée d'accompagnement de ces publics est de vingt mois dans le cas d'un accès durable à l'emploi (CDD de plus de 6 mois, CDI, interim, etc.). Cela concerne 80 % d'entre eux.

C'est donc forte de cette expérience acquise auprès des publics migrants intra-européens en grande précarité et également à un double titre (au titre de sa contractualisation avec la Diar et de sa compétence en matière d'insertion, d'emploi et de développement économique), que la Métropole a souhaité en 2019 s'affirmer comme le chef de file d'un consortium créé pour agir en faveur de l'intégration professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale et des demandeurs d'asile de plus de six mois. À noter également que Grenoble-Alpes Métropole est un territoire d'expérimentation accélérée du plan « Logement d'abord » et, qu'à ce titre, des passerelles sont jetées entre les actions menées sur le volet « Logement

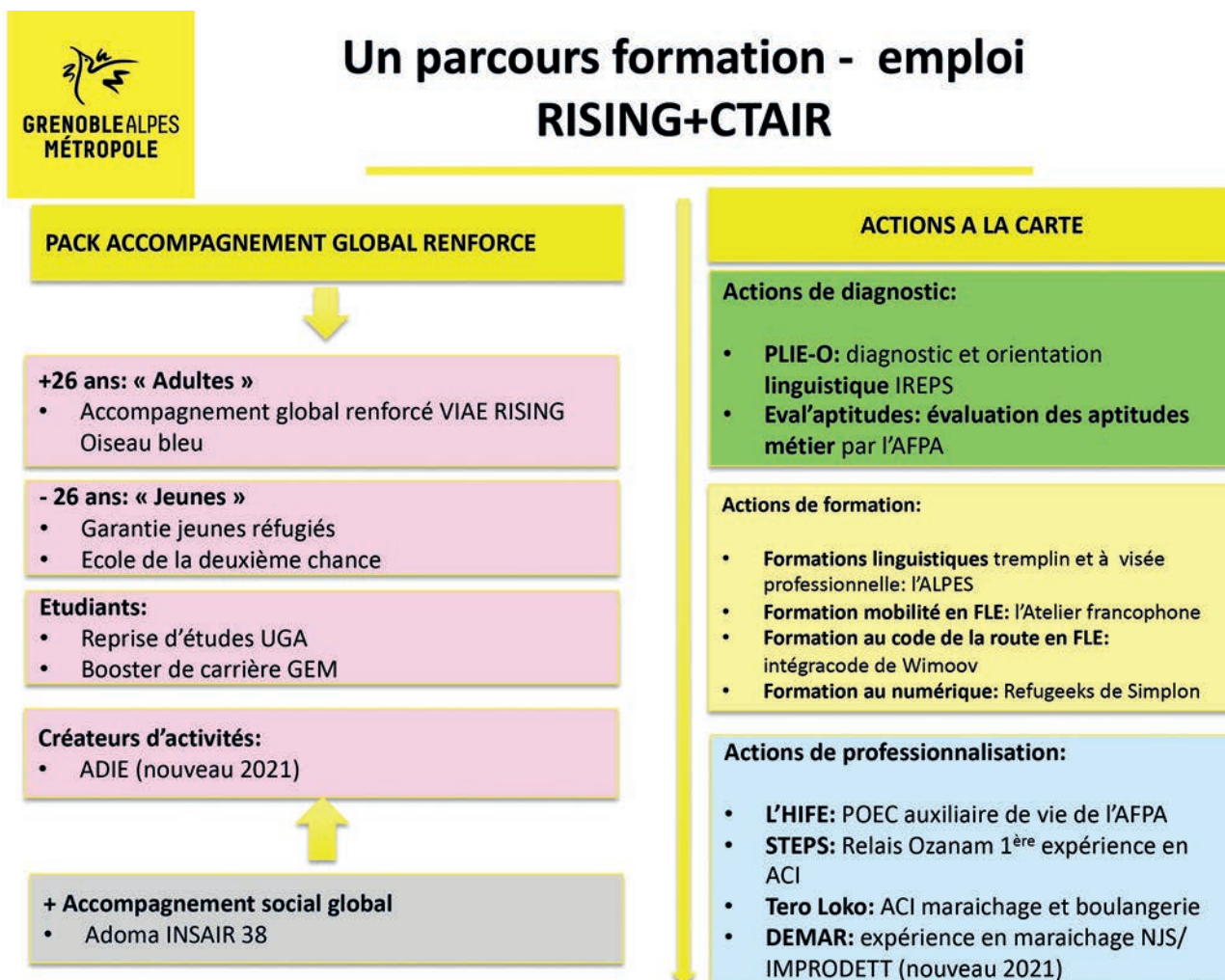
des publics visés ».

L'objectif de ce consortium est de proposer un parcours global, renforcé et adapté vers l'intégration professionnelle des publics considérés.

Le projet est organisé autour de quatre priorités d'intervention selon la logique suivante :

- priorité 1 : mieux diagnostiquer pour mieux orienter les publics vers un accompagnement emploi adapté, sous l'action d'une commission unique et partenariale qui se réunit mensuellement ;
- priorité 2 : proposer un accompagnement socio-professionnel global, renforcé et spécialisé ;
- priorité 3 : créer des passerelles vers l'emploi et la formation ;
- priorité 4 : lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi (apprentissage du français, de la mobilité, du numérique...).

De manière plus détaillée, le programme d'actions se décline comme suit grâce à la mobilisation des treize partenaires membres du partenariat et intervenant dans les domaines de l'emploi et de l'accompagnement socio-professionnel des demandeurs d'emploi (voir la figure ci-dessous) :



Bilan à un an du programme RISING, le programme d'emploi des réfugiés : des débuts prometteurs

En 2020, 285 personnes réfugiées ou demandeuses d'asile ont bénéficié d'une ou plusieurs actions relevant du programme RISING. Plus de 498 actions ont ainsi été déployés à leur bénéfice, de la manière suivante :

- Évaluation des compétences :
 - 47 diagnostics linguistiques,
 - et 81 évaluations du geste et des aptitudes-métiers.
- Accompagnement emploi-formation global, renforcé et de longue durée :
 - adultes : 99 personnes (âgées de + de 26 ans) en accompagnement emploi renforcé ;
 - jeunes : 44 bénéficiaires (âgés de - de 26 ans) relevant des dispositifs École de la 2^{ème} chance ou Garantie jeunes réfugiés ;
 - Étudiants : 29 personnes en situation de reprise d'études à l'Université-Grenoble-Alpes.

Parmi l'ensemble de ces bénéficiaires, 77 ont également bénéficié d'un accompagnement social dédié dans le cadre du programme RISING, grâce à l'action d'Adoma Insair 38.

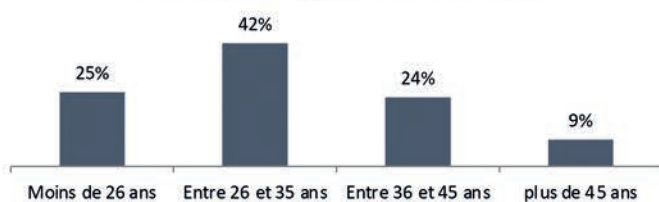
- Actions de formation à la carte :
 - 40 personnes en formations linguistiques ;
 - 26 personnes en formation mobilité ou préparation à l'examen du code de la route ;
 - 11 personnes en formation d'initiation au numérique.
- Actions de professionnalisation :
 - 11 personnes en parcours de professionnalisation « auxiliaire de vie » (LHIFE) ;
 - 8 personnes en chantier d'insertion « Agriculture et maraîchage » (Tero Loko).

Le profil des personnes accompagnées est le suivant : 67 % d'entre elles ont moins de 35 ans, 62 % sont des hommes (même si des actions spécifiques développées en direction des femmes sont proposées afin de parvenir à une meilleure parité dans l'accès à la formation et à l'emploi). Ces personnes sont majoritairement originaires de Syrie, du Nigéria et du Soudan et elles sont presque toutes primo-arrivantes (vivant depuis moins de 5 ans en France, 10 % d'entre elles étant encore dans la phase d'examen de leur demande d'asile). 90 % bénéficient d'un logement ou d'un hébergement, même si 12 % d'entre elles ne sont pas hébergées au moment où elles entrent dans le processus d'accompagnement (des solutions étant proposées pendant leur parcours pour leur permettre d'accéder à un logement).

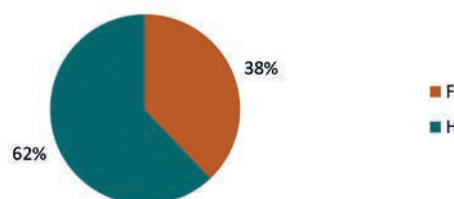


Typologie des publics RISING : sexe, âge, nationalité

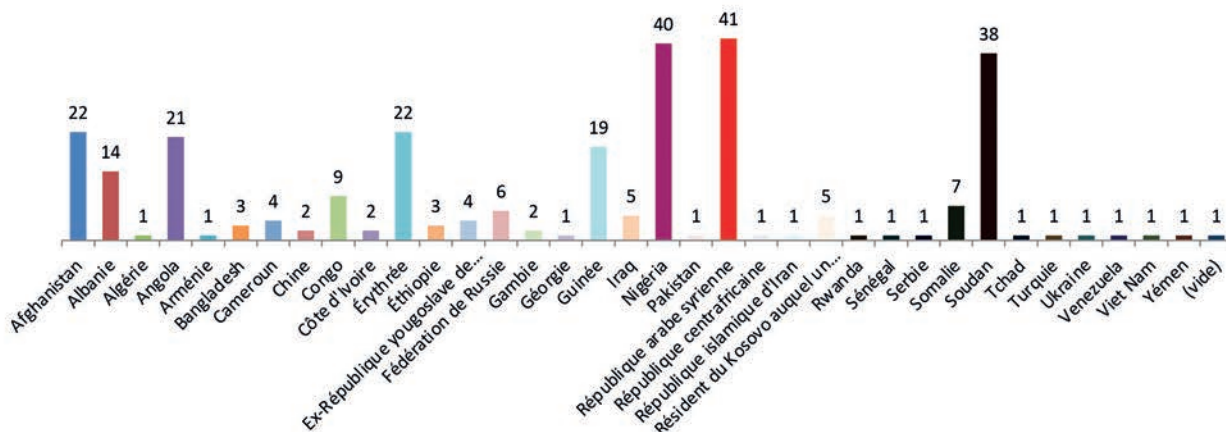
Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge: 67%- 35 ans



Répartition des bénéficiaires par sexe: 62% d'hommes

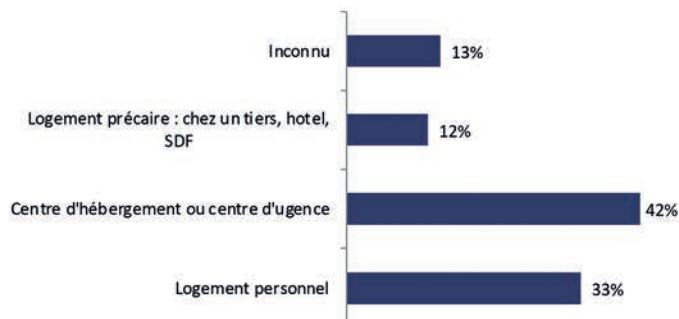


Répartition des bénéficiaires par nationalité: Syrie, Nigeria, Soudan

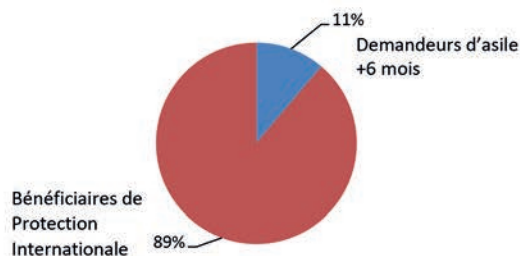


Situation des bénéficiaires du programme RISING

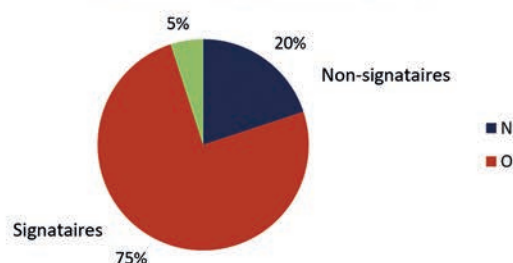
Répartition par type d'hébergement



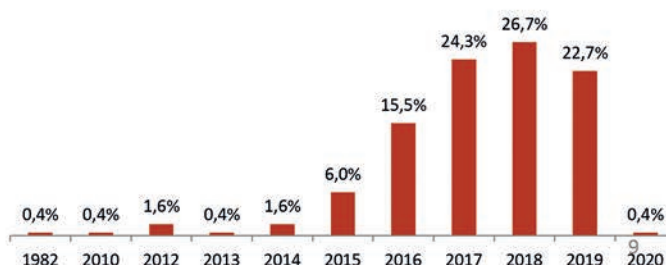
Répartition Réfugiés/Demandeurs d'asile de +6 mois



Part de réfugiés signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)



Répartition des bénéficiaires par année d'arrivée en France



Après un peu moins d'une année d'accompagnement (la crise sanitaire et les deux confinements ayant souvent entraîné des décalages dans les actions d'accompagnement dont la mise en œuvre est intervenue au printemps et à l'automne 2020), on constate que le programme proposé trouve un large écho parmi les partenaires du territoire (près de 100 professionnels issus d'une vingtaine de structures différentes ont souscrit à ce dispositif) et que près de 86 % des objectifs fixés en termes de réalisation des actions ont été atteints.

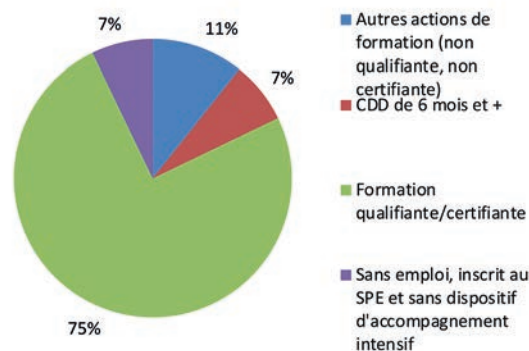
75 % des personnes entrées dans le programme RISING en sont encore bénéficiaires. Il est possible d'évaluer les premiers résultats de ce dispositif à partir d'une étude réalisée auprès d'un échantillon de 30 bénéficiaires sortis de formation : 75 % d'entre eux se sont orientés vers une formation qualifiante, 11 % se sont tournés vers d'autres types de formations et 7 % ont accédé à un emploi.

Ces résultats n'ont rien de surprenant, puisque l'on estime qu'il faut entre trois et cinq ans pour que les taux d'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale commencent à se rapprocher des taux d'emploi des autres catégories de primo-arrivants (données OCDE sur les pays européens). Ces publics connaissent des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et/ou liées à la reconnaissance de leurs compétences, pas toujours bien prises en compte par les dispositifs de droit commun.

Premiers résultats de sorties RISING

Poursuite de parcours à l'issue des actions de formation

Nota: sur un échantillon de 30 personnes accompagnées et sorties de formation- sachant que 75% des personnes sont encore en parcours



La méconnaissance de la langue française est un frein majeur à l'intégration des réfugiés (ainsi, en Isère, 80 % d'entre eux se voient prescrire une formation linguistique). Favoriser l'apprentissage permet également de faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi. Mais si la formation linguistique est un préalable nécessaire,

elle n'est toutefois pas suffisante. L'insertion socio-professionnelle passe également par différentes actions visant à lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, accès au numérique, etc.), mais aussi par l'accompagnement dans la définition par le réfugié d'un projet professionnel et par la mobilisation de l'offre de formation comme des employeurs pour l'aider à construire son projet dans la durée.

C'est le défi que doit relever le programme RISING. Les résultats de ce programme seront évalués en 2023, à l'issue de la période d'expérimentation.

Conclusion

Après seulement une année de mise en œuvre, le programme RISING d'emploi des réfugiés a d'ores et déjà contribué à un rapprochement inédit entre les partenaires du domaine de l'emploi et des structures accompagnant les publics réfugiés à l'échelle métropolitaine, plus précisément à celle du bassin d'emploi, et ainsi de pouvoir :

- mieux organiser la transition vers le droit commun en favorisant une meilleure interconnaissance entre les structures spécialisées dans l'accompagnement des réfugiés

et les partenaires du droit commun (santé, emploi, formation, etc.) ;

- favoriser les actions visant à créer de nouvelles coopérations entre les acteurs spécialisés de l'accueil et de l'intégration et les acteurs intervenant dans le cadre du droit commun ;
- permettre, dès la co-signature d'un contrat d'intégration républicain avec Pôle emploi et l'OFII, une orientation vers un dispositif d'accompagnement vers l'emploi adapté ;
- contribuer à l'accès à une formation linguistique à visée professionnelle ;
- soutenir les actions d'accompagnement socio-professionnel renforcé ;
- mobiliser les opérateurs de compétences (OPCO) et les organismes de formation en identifiant les métiers en tension ;
- proposer des solutions visant à lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, accès au numérique, etc.) ;
- soutenir les programmes s'adressant à des publics spécifiques (jeunes de moins de 25 ans, publics peu diplômés, femmes, etc.).

